

## **Ecole Régionale des Beaux-Arts - Travaux de mise en sécurité et aménagements divers - Adoption du projet d'exécution et du nouveau budget global de l'opération**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Par délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal a adopté le programme des travaux de mise en sécurité de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts.

Ces travaux, qui ont débuté le 10 juillet 2002, seront réalisés en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

L'année 2002 sera consacrée à la réalisation de la tranche ferme comprenant les zones d'intervention 1 et 2 dans un délai de 5 mois :

### **ZONE 1 :**

\* locaux menuiserie, peinture et serrurerie, y compris zone extérieure avec déplacement de la citerne gaz et création du local de stockage bois.

### **ZONE 2 :**

\* locaux sur entrée principale, sas, modification entrée, hall d'exposition, création de locaux rangements.

L'année 2003 sera consacrée à la réalisation de la tranche conditionnelle 1 comprenant les zones d'intervention 3, 4 et 6 dans un délai de 7 mois.

### **ZONE 3 :**

\* sous-sol après transfert des machines à bois vers les nouveaux locaux, chaufferie, inertage cuve à fuel.

### **ZONE 4 :**

\* zone archives 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage.

### **ZONE 6 :**

Ensemble des locaux restants (salles de cours)

L'année 2004 sera consacrée à la réalisation de la tranche conditionnelle 2 comprenant les zones d'intervention 5 et 7 dans un délai de 3 mois.

### **ZONE 5 :**

\* Désenfumage sur cour intérieure, sciage, percement murs et dalle à effectuer pendant les congés scolaires.

### **ZONE 7 :**

\* bibliothèque.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 8 mars 2002, certains lots ont été déclarés infructueux et un nouvel appel d'offres a été lancé. Le choix des entreprises a été arrêté à la Commission d'Appel d'Offres du 7 juin 2002.

Pour réaliser complètement cette opération (tranche ferme + 2 tranches conditionnelles), il convient de recalculer l'enveloppe prévisionnelle mentionnée dans la délibération du 28 juin 2001 à un montant de 756 200 € TTC.

Cette augmentation s'explique d'une part par l'augmentation des prix des travaux et d'autre part par l'intégration de travaux complémentaires (réfection du hall d'exposition, passage au tarif jaune EDF de l'ensemble de l'établissement, remplacement des armoires électriques, remplacement des machines à bois).

Le nouveau montant prévisionnel de l'opération est estimé à :

*A) Travaux sur le bâtiment*

Honoraires études (maîtrise d'oeuvre, Contrôle technique, SPS)	73 700 € TTC
Travaux	646 300 € TTC
<b>Total études + travaux</b>	<b>720 000 € TTC</b>

*B) Remplacement des machines à bois*

Equipements	36 200 € TTC
<b>Total études, travaux, équipements</b>	<b>756 200 € TTC</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation complète de cette opération (tranche ferme + 2 tranches conditionnelles)

- approuver le nouveau budget global de l'opération sur l'imputation 90.23/2313.1607.33000 (travaux) et 2188.509 (équipements machines à bois).

**«Mme Nicole WEINMAN :** Je voudrais vous rappeler, Monsieur le Maire que, je crois que c'est au mois d'avril l'année dernière, nous avons déjà évoqué un point au conseil municipal sur l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et vous vous étiez engagé sur un début des travaux en 2002. Or la commission d'appel d'offres s'est réunie au mois d'avril, elle a subi sans doute quelques retards et aujourd'hui nous allons enfin commencer les travaux.

**M. LE MAIRE :** On est toujours en 2002 !

**Mme Nicole WEINMAN :** Oui, mais plus en début d'année, c'est ça le problème ! On a un an de retard et sur la plupart des dossiers d'appels d'offres je remarque quand même qu'on a une fâcheuse tendance à différer par accident sûrement ou peut-être par un biais, il ne faut pas se cacher derrière les mots...

**M. LE MAIRE :** Non, non...

**Mme Nicole WEINMAN :** ... différer des engagements de dépenses qui nous font prendre du retard partout. C'est aussi l'occasion pour moi de souligner qu'on a laissé tomber l'entretien d'un certain nombre d'équipements dont celui-là, dont précédemment le palais des sports et le stade et je voudrais attirer votre attention sur la nécessité sans doute de mieux surveiller le suivi de l'entretien du patrimoine, surtout dans des équipements aussi structurants.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie et je vais transmettre ces remarques à Christophe LIME.

**M. Christophe LIME** : Je partage votre opinion car je suis très sensible par rapport à notre patrimoine et je l'ai rappelé tout à l'heure. Sur l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, les travaux sont commencés puisqu'on aura une réunion de maîtrise d'ouvrage la semaine prochaine et ça nous permettra de pouvoir visiter cet établissement. Donc, un certain nombre d'investissements sont faits et pour reprendre la remarque que vous m'avez faite tout à l'heure, vous avez pu remarquer qu'un certain nombre de transferts de crédits sont opérés sur tout ce qui est scolaire, c'est ainsi 2 millions d'euros qu'on va voter à ce conseil municipal pour l'entretien et l'amélioration de nos écoles».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 18 octobre 2002.*